



ÉTUDIANT·E·S EN SITUATION DE HANDICAP



GUIDE PRATIQUE

SERVICE HANDIVERSITÉ
DIRECTION VIE DES CAMPUS



Handicap,
l'UM s'engage

Chères étudiantes, chers étudiants,

Nous voudrions, en premier lieu, nous adresser aux nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants qui sont sans doute inquiète·s de cette première année qui se déroule dans le prolongement de l'épidémie COVID. Tout est en place pour vous accueillir. Quelles que soient les consignes sanitaires, les services universitaires, le service Handiversité, comme le service de médecine de prévention (SCMPPS) ou le service d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP) et le service commun de documentation (SCD), sauront s'adapter et vous accompagner sereinement vers la réussite.

L'UM, dans une perspective d'inclusion et d'amélioration soutenue de ces dispositifs, a déployé cette année son nouveau schéma directeur handicap destiné à réduire les difficultés que vous pourriez rencontrer au cours de votre cursus et à promouvoir l'égalité des chances. Une application de gestion de vos dossiers, nommée Handy, permettra de simplifier et fluidifier les interactions avec l'ensemble de vos interlocuteurs/interlocutrices.

Comme ce guide vous le présente, la communauté universitaire au complet est à vos côtés pour que vous puissiez profiter d'une année universitaire où succès et épanouissement seront au rendez-vous.

Philippe Augé, Président de l'Université de Montpellier
Agnès Fichard-Carroll, Vice-Présidente déléguée à la responsabilité sociale

●	L'étudiant en situation de handicap.....	03
●	La demande d'aménagements en 3 étapes.....	04
●	Exemples d'aménagements proposés.....	06
●	2 services incontournables pour vos démarches.....	07
	Le service Handiversité.....	08
	Le service de médecine de prévention (SCMPPS).....	09
●	Un contact pour chaque situation :	
	Formation continue.....	10
	Apprentissage - CFA EnSup-LR.....	11
	Stages.....	12
	Mobilité Erasmus +.....	13
	Le contrat doctoral handicap.....	14
●	Autres contacts :	
	Bibliothèques Universitaires (BU).....	15
	Information, orientation et insertion professionnelle (SCUIO-IP).....	16
	Art & culture.....	17
	Sport (SUAPS).....	17
	Bourses /aides sociales / logement / restauration (Crous).....	18
	Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).....	19
	Transports adaptés.....	20

L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiants en situation de handicap suivent les mêmes cursus d'études que l'ensemble des étudiants et se présentent aux mêmes épreuves. Ils sont donc soumis aux mêmes droits et aux mêmes réglementations.

Afin de garantir l'égalité des chances, ils peuvent bénéficier de certains aménagements et aides à la compensation.

La mise en œuvre de ces aménagements implique la mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire ainsi que la mobilisation de biens matériels. Ceci nécessite un engagement réciproque et un respect des procédures pour chaque aménagement.

LA DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS EN 3 ÉTAPES

Étape 1

Avant l'inscription :

Dès le mois d'avril, je contacte le service Handiversité par mail pour signaler ma situation de handicap.

Étape 2

Au moment de l'inscription :

1. Sur le dossier d'inscription, je renseigne la partie « déclarer une situation de handicap ».
2. Première inscription à l'UM : je complète le formulaire en ligne, www.umontpellier.fr/campus/handicap.
Réinscription à l'UM : je vais sur mon ENT, vignette «Handy», pour faire ma demande.
3. Je prends rendez-vous pour un entretien avec le service de médecine de prévention (SCMPPS) et le service Handiversité.

Étape 3

Après l'inscription :

Dès l'obtention de ma notification d'aménagements, j'informe les relais-handicap de ma composante (scolarité et équipe pédagogique).

Chaque demande d'aménagements d'études et/ou d'examens ou concours est étudiée par une équipe composée du service de médecine de prévention et du service Handiversité. Elle peut mobiliser d'autres professionnels de l'université à même d'apporter une réponse éclairée et univoque aux demandes formulées : enseignants, scolarité, SCUIO-IP. Elle peut également solliciter tout partenaire extérieur jugé nécessaire (établissements ou services spécialisés, experts, MDPH, Crous).

Les demandes d'aménagements des examens et des études sont à renouveler chaque année universitaire, **au plus tard le 30 novembre de l'année en cours.**

Je déclare mon handicap

- > Inscription administrative
- > Formulaire à renseigner



Je prends rendez-vous avec :

- > Service de médecine de prévention (SCMPPS)
 - > Service Handiversité
- L'université évalue et organise mes aménagements



Je me signale auprès de :

- > La scolarité
- > L'équipe pédagogique

EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

Aménagements des études

- Accès aux services adaptés dans les BU.
- Accès aux supports pédagogiques, à des photocopieurs.
- Accompagnement pédagogique : tutorat, prise de notes, soutien...
- Assistance de spécialistes : reformulation, relecture, interprétariat en LSF.
- Équipements spécialisés : logiciels spécifiques, boucle magnétique...
- Mise à disposition de salles de repos.

Aménagements des examens

- Affectation d'une salle particulière ou à effectif réduit.
- Agrandissement des sujets d'examens.

- Assistance de spécialistes : reformulation, interprétariat en LSF.
- Installation et utilisation de matériel technique ou informatique en salle d'examen.
- Majoration de temps, temps compensatoires.
- Secrétariat d'examen.

Accessibilité des locaux

- Aide aux déplacements sur le campus.
- Badge d'accès aux ascenseurs.
- Possibilité d'accès en véhicule sur certains campus.

2 SERVICES INCONTOURNABLES POUR VOS DÉMARCHES

Le service de médecine de prévention (SCMPPS) et le service Handiversité travaillent en étroite collaboration pour vous accompagner dans la réussite de votre parcours de formation à l'UM.

Complémentaires dans leurs missions, ils sont vos interlocuteurs privilégiés pour vous informer, évaluer votre situation, recommander les aménagements adaptés dans la mesure de leur faisabilité, et suivre leur mise en œuvre dans votre composante.



LE SERVICE HANDIVERSITÉ

- Il vous accueille, vous informe et vous accompagne dans votre parcours de formation.
- Il coordonne la mise en œuvre et assure le suivi des aménagements d'études et d'examens et/ou concours.
- Il participe aux réflexions autour de l'accessibilité des campus et des outils numériques.
- Il contribue à sensibiliser la communauté universitaire au handicap et ses spécificités.



Contacts

handicap@umontpellier.fr
04 67 14 41 44

Le service Handiversité vous reçoit sur rendez-vous :

Campus Triolet

Du lundi au vendredi
9h -12h et 14h-17h

**Centre ville, Richter, IUT Béziers,
IUT Nîmes**

Plus d'infos

www.umontpellier.fr/campus/handicap

LE SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION (SCMPPS)

- Il vous accueille, vous informe et vous accompagne au niveau médical.
- Il évalue le handicap au cours d'une visite médicale de diagnostic afin de définir les recommandations d'aménagements d'études et d'examens et/ou concours.
- Son équipe se compose de médecins habilités par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) d'infirmières, de psychologues...
- Les aménagements d'examens/concours font l'objet d'une décision signée et notifiée par le président de l'UM ou son représentant.



Contacts

scmpp@umontpellier.fr

Le SCMPPS vous reçoit sur rendez-vous :

Montpellier

Campus Triolet : 04 67 14 31 48

Centre-ville : 04 34 43 30 79

Site Richter : 04 34 43 24 26

IUT : 04 34 43 30 89

Nîmes

Faculté de médecine : 04 66 02 81 99

IUT : 04 66 62 85 13

.....

Plus d'infos

www.umontpellier.fr/campus/sante-social-handicap/le-service-de-medecine-de-prevention

UN CONTACT POUR CHAQUE SITUATION

Formation continue

Le service formation continue (SFC) s'adresse aux personnes (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc.) ayant interrompu leurs études et désireuses d'acquérir ou de développer une qualification, ou de valoriser leur expérience professionnelle.

Il assure un accompagnement visant l'intégration des personnes en situation de handicap dans les formations de l'Université de Montpellier :

- Accueil individualisé par le référent handicap.
- Mise en œuvre des adaptations.
- Suivi et bilan de fin de formation.



Contacts

Référent handicap :
sfc-handicap@umontpellier.fr

Le service formation continue vous reçoit sur rendez-vous :

Montpellier

IUT Montpellier : 04 99 58 52 71
Site Richter : 04 34 43 21 98

Nîmes

IUT : 04 66 64 95 62

.....

Plus d'infos

sfc.edu.umontpellier.fr

Apprentissage - CFA EnSup-LR

Le contrat d'apprentissage relève de la formation initiale. Les démarches de demandes d'aménagements sont donc identiques à celles des étudiants en cursus « classique ».

Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques sur votre lieu de travail liés à votre handicap, votre employeur doit se rapprocher soit de l'AGEFIPH (secteur privé), soit du FIPHFP (secteur public).



Contacts

cfa-ensuplr-handi@umontpellier.fr
04 34 43 21 30

.....
Plus d'infos
ensuplr.fr

Stages

Afin de bénéficier d'aménagements et/ou d'adaptations de votre poste de travail durant votre stage, vous devez remplir l'une des conditions suivantes :

- Être reconnu travailleur handicapé (RQTH) par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- Être titulaire de la carte d'invalidité.
- Être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Rapprochez-vous au plus tôt de la structure qui vous accueille et du service Handiversité.

Si vous effectuez votre stage au sein d'un service ou d'un laboratoire de l'Université de Montpellier, le service Handiversité peut prendre en charge la gratification de stage.



Contacts

dvc-handicap-secretariat@
umontpellier.fr
04 67 14 41 44

Plus d'infos

www.umontpellier.fr/campus/handicap

Mobilité Erasmus +

Le programme Erasmus + permet aux étudiants d'effectuer une mobilité études ou stage à l'étranger.

Pour en bénéficier :

1. Prenez contact avec le Bureau des Relations Internationales (BRI) de votre composante. Faites leur part des besoins spécifiques liés à votre handicap.

Plus d'infos sur les BRI :

www.umontpellier.fr/international/bureau-de-relations-internationales-de-votre-composante/

2. Prenez rendez-vous avec le service Handi-versité pour le suivi de votre dossier. Avec la Direction des Relations Internationales (DRI) et votre composante, il fera le lien avec l'établissement universitaire d'accueil.



Contacts

mobility@umontpellier.fr
04 34 43 23 28

Référent handicap :
dri-handicap@umontpellier.fr
04 34 43 23 26

.....
Plus d'infos

www.umontpellier.fr/international/projets-internationaux

Le contrat doctoral handicap

Vous souhaitez poursuivre ou reprendre vos études en doctorat ?

Vous êtes titulaire d'un master, êtes inscrits en master ou équivalent et bénéficiez d'une reconnaissance de votre situation de handicap par la CDAPH ?

Vous pouvez bénéficier d'un contrat doctoral handicap.

Les candidats admis bénéficieront d'un contrat d'une durée de trois ans conditionné chaque année par la réinscription à l'école doctorale.



Contacts

dvc-handicap-personnels@
umontpellier.fr
04 67 14 41 44

Plus d'infos

www.umontpellier.fr/campus/handicap, rubrique contrat doctoral handicap.

AUTRES CONTACTS

Bibliothèques Universitaires (BU)

Les 12 bibliothèques universitaires de l'UM sont gérées par le service commun de documentation. Il vous propose notamment des espaces de travail équipés.

Exemples de services adaptés :

- Emprunt de 16 livres pour 6 semaines (au lieu de 10 livres pour 3 semaines).
- Prêt de tablettes numériques.
- Prêt et retour indifférenciés : faire venir et rendre les documents dans la BU de votre choix.
- Retrait de colis documentaires dans la BU de votre choix.
- Réservation prioritaire d'une salle de travail en groupe et d'un espace PMR.
- Tables ergonomiques.
- Lutrins de lecture.



Contacts

Référent handicap :
burichter-handicap@umontpellier.fr
04 11 78 99 66

.....

Plus d'infos

<https://bibliotheques.edu.umontpellier.fr/services>

Information, orientation et insertion professionnelle (SCUIO-IP)

Le SCUIO-IP vous accompagne de la construction de votre parcours de formation jusqu'à votre insertion professionnelle. Il dispose d'un centre de ressources documentaires en libre accès.

Une équipe de chargés d'information et de conseil, de documentalistes et de psychologues de l'éducation nationale est à votre écoute pour un accompagnement personnalisé.

En concertation avec le service Handiversité, un référent handicap répond aux questions spécifiques à votre situation.

Pour la recherche de stages ou d'emplois ciblés, rendez-vous sur la page dédiée du réseau professionnel resUM (le réseau professionnel de l'UM) : <https://resum.umontpellier.fr/index.php/fr/groupe/handiversite>.



Contacts

Campus Triolet

scuiqip-triolet@umontpellier.fr
04 67 14 30 61

Centre-ville

scuiqip-centre@umontpellier.fr
04 34 43 32 33

Plus d'infos

www.umontpellier.fr/formation/information-orientation-insertion

Art & culture

Le service propose des évènements et des ateliers artistiques. Certaines manifestations peuvent disposer d'une traduction en langue des signes française ou en audio description.

Pour toute question concernant l'accessibilité des évènements, contactez le service Handiversité : dvc-handicap@umontpellier.fr

Sport (SUAPS)

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives propose près de 40 activités dont certaines peuvent être adaptées en fonction du handicap des étudiants.

Vous pouvez également pratiquer une activité handisport de loisirs ou de compétition : www.handisportoccitanie.org

Contacts

dvc-culture@umontpellier.fr
04 67 14 48 34 / 46 65

Plus d'infos

<https://art.edu.umontpellier.fr>



Contact

suaps@umontpellier.fr

Plus d'infos

www.umontpellier.fr/campus/sport

Bourses / aides sociales / logement / restauration (Crous)

Bourses de l'enseignement supérieur :

La demande de bourses et/ou logement se fait via le Dossier Social Étudiant. Aucune limite d'âge n'est opposable aux étudiants reconnus en situation de handicap. Ils bénéficient en outre de trois années supplémentaires de droit aux bourses.

Restauration : l'ensemble des resto'U et cafétérias sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Logement : certaines cités et résidences universitaires disposent de logements aux normes d'accessibilité pour accueillir des étudiants en situation de handicap. Effectuer une demande de logement aux normes d'accessibilité : www.crous-montpellier.fr/aides-sociales/handicap/

Service social :

Implantés au Crous et sur les sites universitaires (Montpellier, Nîmes, Perpignan), des assistants de service sociaux accueillent les étudiants, quel que soit leur cursus. Ils apportent écoute, soutien, information et conseil auprès des étudiants et les orientent vers les différents services d'aides sociales existants.



Contacts

04 67 41 50 27 ou 28

service.social@crous-montpellier.fr

(Indiquer nom, prénom, date de naissance, INE, secteur et lieu d'études, téléphone et objet de votre demande en trois lignes maximum).

www.crous-montpellier.fr

Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)* sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département, fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.

Les aides existantes sont présentées sur le site de la MDPH de votre commune de résidence.

* Les MDPH sont désormais intégrées aux Maisons Départementales de l'Autonomie (MDA)



Contacts

www.mdph34.fr/fr
04 67 67 69 30

Transports adaptés

Afin que l'égalité des droits et des chances soit appliquée pour tous, les départements organisent chaque année le transport universitaire des étudiants en situation de handicap.

Qui sont les bénéficiaires ?

Vous en serez bénéficiaire à condition de présenter une carte d'invalidité valable délivrée par la MDPH.

Quelles sont les démarches d'inscription ?

Toute demande de transport est à formuler, chaque année, à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département.

Quels moyens de transport ?

Plusieurs modalités de transport sont possibles.

Pour l'Hérault : www.herault-transport.fr, www.tam-voyages.com

Pour le Gard : www.tangobus.fr

C'est la MDPH qui assure le transfert du dossier complet au Pôle Transports du Conseil départemental en charge d'organiser le transport universitaire.

Sous certaines conditions vous pouvez prétendre à des réductions d'abonnement ou à la gratuité des transports en communs sur les réseaux Tam (34) ou Tango (30).

umontpellier.fr

Site internet de l'Université de Montpellier.

bve@umontpellier.fr

Le Bureau de la Vie Étudiante réunit des élus étudiants de l'université en charge d'animer et d'accompagner la vie étudiante dans sa diversité sur les campus.

etudiant.gouv.fr

Site internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au service des élèves et des étudiants en situation de handicap.

capemploi-34.com

Information sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans l'Hérault.

hanploi.com

Pour l'insertion professionnelle dans la fonction publique des personnes en situation de handicap.

fiphfp.fr

Site internet du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique.

agefiph.fr

Site internet de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER